

**Réussite Educative**

**REF : DEERE2014001**

**Signataire : BB/KF**

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

**OBJET : Signature d'une convention entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'allocations familiales pour l'accompagnement au développement des équipements périscolaires au titre de l'exercice 2013.**

**EXPOSE :**

Considérant que, en application du Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la ville d'Aubervilliers met en œuvre l'aménagement des rythmes éducatifs à la rentrée scolaire 2013 avec la volonté d'accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire des 32 écoles de la ville et de leur proposer des activités périscolaires de qualité dans les domaines de la culture, du sport et de l'éducation à la citoyenneté.

Pour l'année 2013, au regard des efforts fournis par la collectivité pour proposer des accueils de qualité, les administrateurs de la caisse d'allocations familiales de Seine Saint Denis (CAF) ont décidé de mobiliser à titre exceptionnel pour 2013 les fonds propres de la CAF.

La commission d'action sociale de la CAF agissant par délégation du Conseil d'administration, accorde à la ville d'Aubervilliers une subvention de 9 100€ au titre du développement des accueils périscolaires.

Le versement de cette subvention s'effectuera après la signature de la convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et la caisse d'allocations familiales pour l'accompagnement au développement des équipements périscolaires au titre de l'exercice 2013.

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance**

**Réussite Educative**

**REF : DEERE2014001**

**Signataire : BB/KF**

**OBJET :Signature d'une convention entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'allocations familiales pour l'accompagnement au développement des équipements périscolaires au titre de l'exercice 2013.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 5 juin 2013 sur la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat pour la période 2013-2017, dans laquelle la branche famille réaffirme sa volonté de continuer à structurer une offre d'accueil de qualité, accessible et adapté aux besoins des familles et aux spécificités des territoires.

Vu les efforts fournis par la collectivité pour proposer des accueils de qualité, les administrateurs de la caisse d'allocations familiales de Seine Saint Denis (CAF) ont décidé de mobiliser à titre exceptionnel pour 2013 les fonds propres de la CAF

Le versement de cette subvention s'effectuera après la signature de la convention.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et la caisse d'allocations familiales pour l'accompagnement au développement des équipements périscolaires au titre de l'exercice 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal à l'imputation : 406-7478-255-RYTHSCOL

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM